



PROCÈS-VERBAL

4 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue le **MERCREDI 5 MAI 2021** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu par vidéoconférence avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Georges Bourelle à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle trente-quatre (34) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 45.

À 17 h 58, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2021-041 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MAI 2021

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2021-042 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 7 AVRIL 2021

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 7 avril 2021.

CA-2021-043 AUTORISER UNE MODIFICATION À UN CONTRAT ABOVE SECURITY INC. / HITACHI SYSTEMS SECURITY INC. ACQUISITION D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE DES ÉVÉNEMENTS DE SÉCURITÉ (SIEM) ET DE VÉRIFICATION D'INTÉGRITÉ DES FICHIERS (FIM) POUR L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE DE VENTE ET PERCEPTION À LA NORME PCI DSS (PAYMENT CARD INDUSTRY) STM-5094-06-15-68 CA-2015-335

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat pour l'acquisition d'un service de surveillance des événements de sécurité (SIEM) et de vérification d'intégrité des fichiers (FIM) pour l'environnement technologique de Vente et Perception à la norme PCI DSS (Payment Card Industry), adjudgé à l'entreprise « **ABOVE SECURITY INC.** », qui exerce ses activités sous le nom de « **HITACHI SYSTEMS SECURITY INC.** », pour prolonger la durée du contrat pour une période additionnelle de douze (12) mois, le tout pour un montant supplémentaire de 110 400,00 \$, plus les taxes de 16 532,40 \$

le tout pour un montant maximum pour la Société de **126 932,40 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5094-06-15-68).

	IMPUTATION
Centre	39700
Compte	551440
Ordre interne	4363

CA-2021-044 ADJUGER UN CONTRAT GROUPE ABS INC. SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE 6000010441

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **GROUPE ABS INC.** un contrat de services professionnels pour la réalisation d'études de suivi de la qualité de l'eau souterraine, pour la période du 10 mai 2021 au 9 mai 2023 au montant de 1 603 098 \$, plus les taxes de 240 064 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 843 162 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000010441).

	IMPUTATION
Centre	Type « U »
Compte	551160
Ordre interne	Type « U »

CA-2021-045 AUTORISER UNE MODIFICATION À UN CONTRAT
LE GROUPE SECTOR CANADA INC.
SERVICES SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE D'AUTOMATISATION
POUR LA PRATIQUE 4.0 - SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS
STM-6396-11-18-40
CA-2019-041

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat STM-6396-11-18-40 pour des services spécialisés en ingénierie d'automatisation pour la pratique 4.0 - Sécurité des procédés, adjugé à l'entreprise « **LE GROUPE SECTOR CANADA INC.** », afin de conserver un haut niveau de sécurité des procédés et afin de se conformer avec les nouvelles normes en vigueur, pour un montant supplémentaire de 120 600,00 \$, plus les taxes de 18 059,85 \$, pour un montant maximum de **138 659,85 \$** toutes taxes incluses.

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551440

CA-2021-046 MODIFIER UN CONTRAT
COFOMO INC., LANDRY ET ASSOCIÉS, SERVICES ET SOLUTIONS TWM CANADA INC.
ET SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS
SERVICES SPÉCIALISÉS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
STM-6608-06-19-40
CA-2019-183

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'approuver une modification au contrat STM-6608-06-19-40 pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires IG1 (Infrastructure), adjugé à l'entreprise « **COFOMO INC.** », afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;
- 2° d'approuver une modification au contrat STM-6608-06-19-40 pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires IG3 (Sécurité SAP), adjugé à l'entreprise « **LANDRY ET ASSOCIÉS** », afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;
- 3° d'approuver une modification au contrat STM-6608-06-19-40 pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires IG3 (Sécurité SAP), adjugé à l'entreprise « **SERVICES ET SOLUTIONS TWM CANADA INC.** », à titre de fournisseur de relève, afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;
- 4° d'approuver une modification au contrat STM-6608-06-19-40 pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires IG7 (Gestion de

projets), adjudgé à l'entreprise « **COFOMO INC.** », afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;

- 5° d'approuver une modification au contrat STM-6608-06-19-40 pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires IG7 (Gestion de projets), adjudgé à l'entreprise « **SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS** », afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;
- 6° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires IG1 (Infrastructure), adjudgé à l'entreprise « **COFOMO INC.** », à compter du 5 mai 2021 jusqu'au 5 mai 2023, au montant de 8 522 481,66 \$, plus les taxes de 1 276 241,63 \$, pour un montant maximum de **9 798 723,29 \$**, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-6608-06-19-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire;
- 7° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires IG3 (Sécurité SAP), adjudgé à l'entreprise « **LANDRY ET ASSOCIÉS** », à compter du 5 mai 2021 jusqu'au 5 mai 2023, au montant de 583 000,00 \$, plus les taxes de 87 304,25 \$, pour un montant maximum de **670 304,25 \$**, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-6608-06-19-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire;
- 8° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires IG3 (Sécurité SAP), adjudgé à l'entreprise « **SERVICES ET SOLUTIONS TWM CANADA INC.** », à compter du 5 mai 2021 jusqu'au 5 mai 2023, à titre de fournisseur de relève;
- 9° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires IG7 (Gestion de projets), adjudgé à l'entreprise « **COFOMO INC.** », à compter du 5 mai 2021 jusqu'au 5 mai 2023, au montant de 10 907 933,33 \$, plus les taxes de 1 633 463,02 \$, pour un montant maximum de **12 541 396,35 \$**, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-6608-06-19-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire;
- 10° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires IG7 (Gestion de projets), adjudgé à l'entreprise « **SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS** », à compter du 5 mai 2021 jusqu'au 5 mai 2023, à titre de fournisseur de relève;
- 11° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **23 010 424 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-6608-06-19-40).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551440
Ordre interne	Type U

CA-2021-047 ADJUGER UN CONTRAT
6362222 CANADA INC. – CREATECH
SOLUTIONS BEYOND TECHNOLOGIES INC.
SERVICES ET SOLUTIONS TWM CANADA INC.
GROUPE IN-RGY CONSULTATION INC.
SERVICES SPÉCIALISÉS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
6000011188

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger à la firme « **6362222 CANADA INC. - CREATECH** », un contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP1 - Gestion de projets SAP, pour la période du 5 mai 2021 au 5 mai 2024, au montant de 2 256 000,00 \$, plus les taxes de 337 836,00 \$, pour un montant maximum de

2 593 836,00 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000011188 et à la soumission produite par l'Adjudicataire;

- 2° d'adjuger à la firme « **SOLUTIONS BEYOND TECHNOLOGIES INC.** », un contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP1 - Gestion de projets SAP, pour la période du 5 mai 2021 au 5 mai 2024, à titre de fournisseur de relève, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000011188 et à la soumission produite par « Solutions Beyond Technologies »;
- 3° d'adjuger à la firme « **6362222 CANADA INC. - CREATECH** », un contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP2 - SAP Basis et Architecture technique, pour la période du 5 mai 2021 au 5 mai 2024, au montant de 950 000,00 \$, plus les taxes de 142 262,50 \$, pour un montant maximum de **1 092 262,50 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000011188 et à la soumission produite par l'Adjudicataire;
- 4° d'adjuger à la firme « **SERVICES ET SOLUTIONS TWM CANADA INC.** », un contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP2 - SAP Basis et Architecture technique, pour la période du 5 mai 2021 au 5 mai 2024, à titre de fournisseur de relève, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000011188 et à la soumission produite par « Services et Solutions TWM Canada Inc. »;
- 5° d'adjuger à la firme « **SERVICES ET SOLUTIONS TWM CANADA INC.** », un contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP3 - SAP info. Gestion (BW-BOBJ), SAP Lumira, pour la période du 5 mai 2021 au 5 mai 2024, au montant de 1 655 000,00 \$, plus les taxes de 247 836,25 \$, pour un montant maximum de **1 902 836,25 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000011188 et à la soumission produite par l'Adjudicataire;
- 6° d'adjuger à la firme « **SOLUTIONS BEYOND TECHNOLOGIES INC.** », un contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP3 - SAP info. Gestion (BW-BOBJ), SAP Lumira, pour la période du 5 mai 2021 au 5 mai 2024, à titre de fournisseur de relève, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000011188 et à la soumission produite par « Solutions Beyond Technologies Inc. »;
- 7° d'adjuger à la firme « **6362222 CANADA INC. - CREATECH** », un contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP4 - SAP Finance et logistique, pour la période du 5 mai 2021 au 5 mai 2024, au montant de 6 814 000,00 \$, plus les taxes de 1 020 396,50 \$, pour un montant maximum de **7 834 396,50 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000011188 et à la soumission produite par l'Adjudicataire;
- 8° d'adjuger à la firme « **SOLUTIONS BEYOND TECHNOLOGIES INC.** », un contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP4 - SAP Finance et logistique, pour la période du 5 mai 2021 au 5 mai 2024, à titre de fournisseur de relève, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000011188 et à la soumission produite par « Solutions Beyond Technologies Inc. »;
- 9° d'adjuger à la firme « **GROUPE IN-RGY CONSULTATION INC.** », un contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP5 - SAP de gestion des RH, pour la période du 5 mai 2021 au 5 mai 2024, au montant de 4 290 000,00 \$, plus les taxes de 642 427,50 \$, pour un montant maximum de **4 932 427,50 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000011188 et à la soumission produite par l'Adjudicataire;
- 10° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;
- 11° d'autoriser, pour les options de renouvellement, une réserve pour contingences d'un pourcentage équivalent à la contingence initiale autorisée pour le contrat de base, tel que spécifié à l'annexe lors de l'adjudication du contrat de base, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **18 355 759 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (6000011188).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551440

CA-2021-048 RÉSILIER UN CONTRAT
9120-6094 QUÉBEC INC. (LANLA RECHERCHE MARKETING)
SERVICES PROFESSIONNELS POUR EFFECTUER DES ÉVALUATIONS
PAR CLIENTS MYSTÈRE - TRANSPORT ADAPTÉ
STM-6015-11-17-46
RÉSOLUTION CA-2018-197

VU le rapport de la directrice exécutive – Exploitation Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la résiliation du contrat STM-6015-11-17-46 pour des services professionnels pour effectuer des évaluations par clients mystère pour les services offerts par le transport adapté, adjugé à l'entreprise « **9120-6094 QUÉBEC INC. (LANLA RECHERCHE MARKETING)** », suite à l'appel d'offres public STM-6015-11-17-46, faisant dorénavant affaires sous « **11309692 CANADA INC.** »;
 - 2° que la résiliation du contrat STM 6015-11-17-46 soit effective dans les 30 jours suivants la réception de l'avis de résiliation expédié à l'adjudicataire.

CA-2021-049 ADJUGER UN CONTRAT
MARCO GAGGINO AVOCATS INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDIT D'UNE ENQUÊTE INTERNE
6000013277

VU le rapport du Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'adjudger, au cabinet Marco Gaggino Avocats Inc., un contrat de services professionnels pour un audit d'une enquête interne au montant maximum de 21 000,00 \$, plus les taxes 3 145,00 \$, pour un montant de 24 145,00 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément au projet d'entente de service ci-joint à la recommandation.

	IMPUTATION
Centre	9000
Compte	551590

CA-2021-050 MODIFIER DES PARCOURS
180 DE SALABERRY, 365 AVENUE DU PAR CET 439 EXPRESS PIE-IX
DEV2021-03

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de modifier le parcours des lignes suivantes :

- 180 De Salaberry
- 365 Avenue du Parc
- 439 Express Pie-IX

Entrée en vigueur

La modification de manière permanente du parcours des lignes 180 et 365 entrera en vigueur le 23 août 2021 au coût annuel moyen de 1 537 heures de service.

La modification de manière permanente du parcours de la ligne 439 entrera en vigueur le 23 août 2021 au coût annuel moyen de 96 heures de service.

CA-2021-051 AUTORISER LA VALEUR MÉDIA PRÉVUE À LA « CONVENTION POUR LA DISTRIBUTION D'UN JOURNAL QUOTIDIEN GRATUIT » « JOURNAL 24 H », DE MÉDIA QMI INC.

VU le rapport de la directrice exécutive – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser et de ratifier la valeur média prévue à la « Convention pour la distribution d'un journal quotidien gratuit » pour l'utilisation d'une page entière dans le « **JOURNAL 24 H** », de Média QMI inc. à partir du 1er février 2020 au 31 mars 2022 pour un montant total **1 855 696,50 \$**, toutes taxes incluses.

CA-2021-052 AUTORISER LA VALEUR MÉDIA PRÉVUE À LA « CONVENTION POUR LA DISTRIBUTION D'UN JOURNAL QUOTIDIEN GRATUIT » JOURNAL MÉTRO, DE MÉTRO MÉDIA

VU le rapport de la directrice exécutive – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser et de ratifier la valeur média prévue à la « Convention pour la distribution d'un journal quotidien gratuit » pour l'utilisation d'une page entière dans le « **JOURNAL MÉTRO** », de Métro Média à partir du 1er février 2021 au 31 mars 2022 pour un montant total **1 864 204,65 \$**, toutes taxes incluses.

CA-2021-053 ADOPTER LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CORPORATIVE « MODE D'APPROBATION DES ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS » PC1.00

VU le rapport du secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter la mise à jour de la politique corporative « Mode d'approbation des encadrements administratifs » (PC1.00), selon le projet soumis en annexe.

CA-2021-054 ABROGER LA POLITIQUE CORPORATIVE « EMBAUCHE » (PC2.01)

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'abroger la politique corporative intitulée « Embauche » (PC2.01) adoptée par le conseil d'administration le 19 février 1987.

CA-2021-055 AUTORISER
BUDGET GLOBAL D'ACQUISITION - PROJET CANO
STM-10465489

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement et le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser le budget global d'acquisition (ci-après : le « Budget global d'acquisition ») des immeubles et autres droits requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest (ci-après : le « CANO »), lequel Budget global d'acquisition est joint en Annexe confidentielle à la présente recommandation;

2° d'autoriser le Directeur de projets principal interfaces municipales et commerciales à autoriser, suite à la réception des documents justificatifs satisfaisants et préparés par les professionnels mandatés à cet effet par la Société, notamment par ses évaluateurs, le versement de toute somme nécessaire à la prise de possession des immeubles et autres droits requis dans le cadre du projet CANO et à accorder toute autorisation ou à effectuer toute demande nécessaire aux fins des présentes, incluant notamment le règlement de tout litige ou la conclusion de toute entente de gré à gré, et ce, jusqu'à concurrence du montant maximal total prévu au Budget global d'acquisition.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Compte	547150	547150
Ordre interne	206110	377210
Règlement d'emprunt	R-206	R-177-1

CA-2021-056 PRENDRE ACTE DE L'AUTORISATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
NOMINATION D'INSPECTEURS DE LA DIRECTION SÛRETÉ ET CONTRÔLE
À TITRE DE CONSTABLES SPÉCIAUX

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ à l'unanimité

Il est

RÉSOLU 1° de prendre acte de l'autorisation du ministère de la Sécurité publique accueillant la demande de la Société de transport de Montréal (STM) visant la nomination d'inspecteurs de la direction Sûreté et contrôle à titre de constables spéciaux;

2° de déclarer que tout ajout d'équipement telle une arme à feu, une arme à impulsion électrique (AIE) ou la capsaïcine oléorésineuse (vaporisateur de poivre de Cayenne) est interdit pour l'exercice des fonctions d'inspecteur ou de constable spécial de la STM.

CA-2021-057 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 03.

Les résolutions CA-2021-041 à CA-2021-057 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

PHILIPPE SCHNOBB

SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
LE MERCREDI 5 MAI 2021 À 17 h 30
PAR VIDÉOCONFÉRENCE TEAMS LIVE EVENT

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modification.

Trente-quatre (34) questions ont été déposées. Vingt-six (26) d'entre elles portent sur l'incident survenu le 17 avril à la station Jean-Talon, cinq (5) questions concernent la tarification et trois (3) questions portent sur divers sujets.

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

Les questions 1 à 26 portent sur l'incident survenu le 17 avril à la station Jean-Talon et sont regroupées par sujet (désescalade, nomination du conseiller indépendant, pouvoir des inspecteurs, confiance des usagers et racisme systémique). Le président nomme tous les intervenants qui ont déposé des questions et il répond de façon générale. Toutefois, il mentionne que tous les intervenants recevront une réponse plus précise à leurs questions dans les plus brefs.

QUESTION 1

Mrs. Amanda Murphy

Are STM agents going to be given meaningful and adequate de-escalation training along with their constable powers?

QUESTION 2

Mrs. Rickie Leach

Montreal's Community support workers perform non-violent and deescalating interventions with citizens who are in distress on a daily basis. Why does the STM continue to enable, excuse and justify violent interventions by STM agents?

QUESTION 3

Mrs. Vanessa Gordon

In light of the violent attack on a fare evader this past April, can the city investigate and implement crime prevention best practice for these public spaces in order to better assure the safety of transit goers.

QUESTION 4

Mrs. Mika Cressaty

How can the STM justify the use of violence including choking and punching over transit fare, when Montreal community workers, deal with crisis intervention in a de-escalating and non-violent manner on a regular basis?

QUESTION 5

Mr. Jesse Staniforth

Like many Montrealers, I do not feel violence is an acceptable response to fare evasion, any more than I think it's acceptable for a shopkeeper to attack a shoplifter. I would like to know what the STM is doing not only to reduce the "abuse" of force by STM security agents, but also to limit STM security's reliance on interpersonal violence at all. Thus: - How much increase in investment will the STM be making into deescalation training over the coming year, and - What is the STM doing to reduce the use of violence by its security agents altogether?

QUESTION 6

Mr. Wade Walker

Will the STM create an independent civilian review board to investigate claims of abuse, selective enforcement and excessive force by STM officers? If no, why not?

QUESTION 7

Mme Sophie Handley-Girard

I understand the City is conducting an "internal investigation" into the brutal police attack against an unarmed Black woman, which took place on April 17th at Jean-Talon metro. Given the clear record of such investigations failing to create any real

accountability, what more will the City do to provide restitution for the victim of this attack while holding the offending officers responsible?

QUESTION 8
Mrs. Nora Burke

The STM claims to have hired Marco Gaggino as an independent investigator looking at the April 19 assault on a black woman at Jean Talon metro. Gaggino's CV clearly suggests he is heavily biased towards law enforcement agents and although he may be 'independent' from the STM, he is not impartial. Please describe in detail how and why this decision was made.

QUESTION 9
Mme Kathryn Nicassio
(CRARR)

La STM assumera-t-elle, à titre d'employeur, des coûts financiers liés à la représentation juridique de ses constables spéciaux lorsque ces derniers sont visés dans des plaintes déposées auprès du Commissaire à la déontologie policière et du Comité de déontologie policière ? Les constables spéciaux seront-ils représentés par les avocats de la STM, ou comme dans le cas des policiers, les frais d'avocat seront pris en charge par le syndicat représentant ces constables spéciaux ?

QUESTION 10
Mrs. Ke Xin Li

Reports are coming out that Covid-19 may be transmissible by Airborne Aerosols through breathing and speaking. Should we create strict social distancing regulations for STM security and police so that they do not use close proximity and violent interventions with civilians?

QUESTION 11
Mr. Aurora Knaut

The attack by SPVM on April 17th towards a Black woman is now common knowledge and the video has been seen world wide. What is the city doing to be accountable to such an atrocity?

QUESTION 12
Mrs. Bella De Henry

After the recent violent attack by STM officers on a Black woman at Jean-Talon metro, how will you demonstrate that the trust and safety of people of colour is important to you? What will you do to earn that trust?

QUESTION 13
Mrs. Dillon Hartnell

I understand the STM is investigating its officers' extreme violence against an unarmed Black woman, who was pursued and attacked after evading a \$3.50 metro fare, in order to determine whether the officers' use of force was "justified". Can you truly imagine *any* possible circumstance that might justify strangling an unarmed woman and repeatedly punching her in the head ?

QUESTION 14
Estelle Davis

Considering the Black woman who attacked in April is not the first violent incident involving the STM agents attacking metro passengers, what process is there for documenting these incidents? Are there records and if so how can they be accessed by the public?

QUESTION 15
Mrs. Viviane L-Dupuy

How will you ensure that the event that took place on April 17th (attack of a black trans woman by STM and the police) will not be forgotten?

QUESTION 16
Mr. Joseph Gabereau

In an article on the CBC website titled "STM wants Metro inspectors to have more police-like powers" STM board Chair Philippe Schnobb is quoting AA saying that the ultimate aim behind this action is to provide a "better customer experience." My question for you is why are public transport users being considered 'customers' instead of citizens utilizing a public service?

QUESTION 17
Virginie Savard

Le 17 avril en après-midi, au métro Jean-Talon, des agents de la SPVM en train d'attaquer brutalement une femme noire - en donnant des coups de poing et en étranglant la victime. Que fera la STM pour régler cette situation et assurer que le transport collectif est un espace sécuritaire pour tou-te-s et particulièrement les gens déjà victimes des injustices systémiques?

QUESTION 18

Mrs. Eve Finley

What is the STM doing to create greater oversight of the transit police, as racist attacks are increasing?

QUESTION 19

Daph Ben David

What is the STM doing to condemn police brutality and systemic racism? What is the STM doing to eradicate systemic racism with the STM?

QUESTION 20

Mrs. Marianne Pelton

La stratégie actuelle de logement de Montréal, comment aborde-t-elle le fait que les sans-abri de Montréal reçoivent 40% ou tous les contraventions émises par la police. Comment être sûr que la STM ne va pas aggraver cette injustice avec ses nouveaux pouvoirs spéciaux?

QUESTION 21

Monsieur Samuel Vanzin

Le rapport d'activité 2019 de la STM indique que 80% des usagers du métro sondés rapportent un sentiment de confort et de sécurité dans le métro et les données de criminalité de la Ville de Montréal démontrent une baisse des crimes entre 2013 et 2018. Considérant ceci, quelles sont les raisons évoqués par la STM derrière le changement de statut des agents de sécurité vers celui de constable spécial?

QUESTION 22

Mrs. Adrienne Pan

Considering the many calls to defund the police over the last year, how can the City justify its decision to give STM agents new powers to make arrests which is essentially one big step towards turning them into police?

QUESTION 23

Mme Véronique Marengère

Bonjour, Suite au visionnement de la vidéo qui a circulé en avril dernier ou on peut voir un inspecteur STM frapper à plusieurs reprises une personne au sol, j'ai perdu confiance en la STM et je n'utilise plus vos services. Afin de rétablir ma confiance envers vos services, j'ai besoin de comprendre certaines choses. - Est-ce que l'inspecteur était obligé d'autant tabasser la personne? Il me semble que l'inspecteur aurait pu la maîtriser d'une autre manière, non? De manière à assurer la sécurité de celle-ci? - Reconnaissez-vous le problème du racisme systémique dans cette altercation? Selon vous est-ce qu'une femme blanche aurait subit le même traitement? - Selon vous est-il normal qu'une personne qui ne paie pas son entrée de métro en temps de crise sociale et sanitaire mérite de se faire agresser de la sorte? Bien à vous,

QUESTION 24

Jonathan McPhedran
Waitzer

Does the STM condemn systemic racism within and throughout our transit system? If so, what are you doing to address it within your policies and procedures? How will members of the public be able to follow your progress in addressing systemic racism within the transit system?

QUESTION 25

Madeleine Cohen

Why doesn't the STM decriminalize fare evasion, despite the data that overwhelmingly shows the over-policing of racialized people?

QUESTION 26

Mrs. Sophie Diouf

La STM dispose-t-elle de programmes de sensibilisation culturelle au sein de sa direction, ou d'une formation culturelle à l'échelle du système pour combattre le racisme systémique ?

Le Président

Je reconnais que ce qui s'est passé peut paraître choquant. Nous lisons, écoutons et voyons ce qui est dit et publié et constatons que la relation entre la STM et nos clients a pu être ébranlée.

À titre de transporteur public, conserver la confiance et maintenir le sentiment de sécurité de nos clients sont essentiels.

Au cours de la rencontre d'aujourd'hui, le conseil d'administration va donc mandater Me Marco Gaggino, avocat spécialisé en déontologie policière à titre d'expert indépendant pour auditer les

conclusions préliminaires de l'enquête interne qui indiquent que l'intervention des inspecteurs a suivi les règles de l'emploi de la force enseignées à l'École nationale de police du Québec.

Me Gaggino aura accès à l'ensemble des documents et des bandes vidéos, il pourra rencontrer toute personne impliquée dans l'événement et il pourra avoir recours à une expertise en emploi de la force.

Me Gaggino pourra donc produire un rapport indépendant et impartial et faire des recommandations s'il le désire.

Quant au processus de changement de statut des inspecteurs qui porteront le titre de constables spéciaux, je rappelle qu'ils seront désormais soumis à la juridiction de la commission de déontologie policière et que ce changement n'a aucun impact sur l'équipement en leur possession.

La STM n'a jamais demandé que les constables spéciaux soient armés, le ministère de la Sécurité publique ne le permet pas. Le conseil d'administration va d'ailleurs réitérer aujourd'hui que le port d'armes à feu, de taser de poivre de Cayenne sera interdit pour nos constables spéciaux.

I realize that what happened can seem shocking. We read, listen to and see what is being said and posted, and realize that the relationship between us and our customers has been shaken by the content of the video.

As a public transit provider, maintaining the trust and security of our customers is essential.

Which is why today the Board mandate an independent external expert in Police deontology, Me Gaggino to audit our preliminary conclusions of the internal investigation, that indicate that, during the intervention, the inspectors followed the rules regarding the use of force that they were taught at the École nationale de police du Québec.

Me Gaggino will have access to all available video clips, will be able to meet all involved parties and talk to other experts in the use of force.

Me Gaggino will then produce his independent report and the STM is open to accepting and implementing recommendations that could result from it.

Regarding the gradual change in status of inspectors to special constables as of July 2021, they will be accompanied by enhanced training. The constables will also be subject to the Police Act and, consequently, the authority of the Commissaire à la déontologie policière. The Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) will be able to take over investigations in accordance with the Act.

The STM never ask for new weapons, nore the Ministère give them with the new status. The Board will today reaffirm in a motion that the inspectors will never be authorize to use tazer, pepper spray or fire arm.

Suivi : Mme Geneviève Bourbeau, directrice exécutive – Expérience client et activités commerciales

Les questions 27 à 31 portent sur la tarification. Le président nomme tous les intervenants qui ont déposé des questions et il répond de façon générale.

QUESTION 27
Mike Baugh

Why isn't public transit free? (Or why aren't fares at least being reduced). Shouldn't every citizen have the right to mobility, regardless of economic status?

QUESTION 28
Zoë Vessia

What is the estimated annual fare evasion compared to security

costs.

QUESTION 29

Marie-Eve Marchand-Blais

Pourquoi les prix à la STM sont aussi élevés ? Qu'est-ce qui justifie les augmentations et pourquoi n'y a-t'il pas de projets pour une plus grande accessibilité ?

QUESTION 30

Mr. Rene Callahan-St John

The fare for a metro ticket has been steadily increasing and low-income people are struggling to access public transportation. Has the STM considered cutting spending on weapons like batons, pepper spray, and tasers for STM security agents in order to reduce fare increases? Perhaps prioritizing effective non-violent intervention training and de-escalation training over the purchasing of weapons would save the STM a considerable amount of money and make the civilian population safer.

QUESTION 31

Helen Chau Bradley

The fare for a metro ticket has been steadily increasing and low income people are struggling to access public transportation. Has the city considered cutting spending on weapons like batons, pepper spray, and tasers for STM security agents in order to make reduce fare increases? Perhaps including effective non-violent intervention and deescalation training would save the STM a considerable amount of money and make the civilian population safer.

Le Président

Les tarifs ne relèvent plus de la STM. C'est l'ARTM (Autorité régionale du transport métropolitain) qui a la responsabilité de fixer les tarifs, d'établir des politiques en matière de tarification sociale. Toute question relative à la tarification doit être adressée à l'ARTM.

Fares is the responsibility of ARTM (Autorité régionale du transport métropolitain). Every question regarding fares should be addressed to ARTM.

QUESTION 32

Monsieur Juan Carlos Sanchez

Bonjour au conseil d'administration de la STM, Le chantier du métro Outremont a débuté le 3 janvier 2021. Depuis nous, les résidents ainsi que les commerçants, subissons régulièrement des excès de bruit, de poussière, de manque stationnement, de circulation à risque, de non-respect des heures permises de travail,... Ainsi la STM semble négliger volontairement et consciemment la sécurité et la santé des riverains par son inaction, son manque de transparence et de communication. Nous sommes confronté à un vrai cas de négligence en pleine pandémie. Pourquoi cela prend plus de 5 mois pour créer un comité de bon voisinage sur ce chantier ? Pourquoi la STM n'a pas un code de bonne conduite auprès de ses partenaires afin de s'assurer que les règlements (AO-21,..) de l'arrondissement soient respectés ? En tant que société publique, quelles sont les mesures que vous allez prendre pour faire respecter les règlements sur le bruit et la poussière auprès de vos partenaires ? Pourquoi est-ce si compliqué de réduire le bruit sur un chantier qui a été planifié depuis au moins 2 ans ? aviez-vous des mesures planifiées ? Cordialement, M. Juan Carlos SANCHEZ

avenue

Tel :

Email :

Le Président

Le président cède la parole à monsieur François Chamberland, directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

F. Chamberland

M. Chamberland veut rassurer monsieur Sanchez que la STM ne néglige surtout pas la sécurité ni la santé des riverains, de ses clients et de ses employés. L'approche préconisée était de travailler directement avec les riverains impactés. C'est la raison pour laquelle il y a eu de nombreux contacts avec le surintendant du chantier et le directeur de projet à la STM. Par contre, nous nous apercevons que cela n'est pas suffisant. À la demande de l'arrondissement et des citoyens, nous mettrons en place un comité

de bon voisinage. D'ici la fin du mois de mai, il y aura une réunion d'information avec les résidents.

Les règlements de l'arrondissement s'appliquent à tous et l'entrepreneur n'a aucune raison de ne pas les suivre. La STM est préoccupée par la situation et un suivi quotidien est fait par l'équipe STM.

Aussi, les travaux à faire sont très bruyants; le bruit est inévitable dans ce genre de travaux et la proximité des résidences au chantier est un défi. Les solutions pour réduire le bruit sont limitées. Nous avons déjà agi sur les équipements pour les encapsuler afin de limiter la propagation du bruit. Les travaux de forage exigent des mesures plus importantes. Un mur coupe-son a été érigé aux périmètres des travaux. Un autre mur sera installé prochainement. Celui-ci permettra de retirer la toile qui, lorsqu'il y a du vent, est très bruyante. Ceci améliorera la situation. De plus, un balai mécanique nettoiera les rues plus fréquemment pour éliminer la poussière.

La clé est de communiquer avec les équipes. Nous sommes à votre écoute, nous tentons de nous améliorer et nous surveillons de près notre entrepreneur.

QUESTION 33

Mr. Jordan Waksman

1. Who is responsible for the proposed rue de Richelieu PAB project for the Lionel-Groulx / Place St-Henri metro stations? 2. What are the alternative proposed sites for the PAB project? Are these sites also in a residential area? 3. Can the area behind rue de Richelieu in St-Henri remain a green space as promised over the last 8 years by the MTQ and the Project Turcot?

Le Président

Le président cède la parole à monsieur Chamberland et lui demande aussi de nous expliquer ce que signifie PAB

F. Chamberland

Mr. Chamberland mentioned that PAB means "poste abaisseur". This is an electrical installation.

STM is responsible for these projects. However, they are Hydro-Quebec requirements for the electrical power used in the metro. Unfortunately, there are no alternative sites for these projects. They need to be very close to the underground metro and need ventilation infrastructures, which are built by STM.

Also, we were not informed that, the space used by MTQ for Project Turcot, was promised to remain green. Nevertheless, at the end of the project and in front of our new infrastructure, there will be a landscape.

QUESTION 34

Mr. Benjamin McGregor

Re: Covid safety in Public parks Montreal is known for its beautiful parks, and as the weather improves people are inevitable going to begin gathering. Is the city planning any strategies to stop the spread of covid-19 that doesn't involve using the SPVM patrolling parks and targetting racialized people with fines and violent interventions?

Le Président

The president mentioned that parks are not under the responsibility of STM and ask Mr. McGregor to redirect his question to the SPVM.
